

Syndicat Mixte des Eaux de SEILLE et MOSELLE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2016

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	8
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016	8
1.6.2.	Production	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	9
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	10
1.6.5.	Autres volumes	10
1.6.6.	Volume consommé autorisé	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	12
2.1.	Modalités de tarification.....	12
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	13
2.3.	Recettes.....	15
3.	Indicateurs de performance	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	16
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	18
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	18
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	19
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	19
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	20
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	20
4.	Financement des investissements.....	22
4.1.	Branchements en plomb	22
4.2.	Montants financiers	22
4.3.	État de la dette du service	22
4.4.	Amortissements	22
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	Erreur ! Signet non défini.
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	23
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	24
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	24
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	24
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	25

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Mixte des Eaux de SEILLE et MOSELLE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	x	
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	x	
Traitement ⁽¹⁾	x	
Transfert	x	
Stockage ⁽¹⁾	x	
Distribution	x	

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Abaucourt, Aboncourt-sur-Seille, Ajoncourt, Armaucourt, Arraye-et-Han, Autreville-sur-Moselle, Belleau, Bey-sur-Seille, Bezaumont, Bouxières-aux-Chênes (Communauté de Communes du Grand Couronné), Brin-sur-Seille, Chenicourt, Clémery, Communauté de Communes du GRAND COURONNE, Fossieux, Jeandelaincourt, Landremont, Lanfroicourt, Leyr, Létricourt, Mailly-sur-Seille, Moivrons, Nomeny, Phlin, Port-sur-Seille, Rouves, Sainte-Geneviève, Sivry, Thézey-Saint-Martin, Ville-au-Val, Villers-lès-Moivrons, Éply
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : 25/05/2004
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 25/05/2004
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : 09/2010

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en régie

* Approbation en assemblée délibérante

- régie avec prestataire de service
- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01/07/2004
- Date de fin de contrat initial : 30/06/2016
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2016
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 2

Avenant n°1 : mars 2008

Objet : Validation de la possibilité de proposer aux clients la pose de compteurs équipés d'une tête émettrice, d'un équipement radio et d'un boîtier DOMOVEILLE.

Avenant n°2 : janvier 2014

Objet : Modification tarifaire. Nouvelles données financières. Prise en compte de nouveaux ouvrages. Modification du règlement de service.

- Nature exacte de la mission du prestataire :

Par le contrat de délégation, la collectivité confie au délégataire le soin exclusif d'assurer à ses risques et périls la gestion et la continuité du service public de la distribution de l'eau potable à l'intérieur du périmètre de la délégation. Cette clause d'exclusivité ne concerne pas les travaux neufs. La gestion du service inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation des travaux mis à la charge du délégataire ainsi que les relations avec les usagers du service (mise en place d'un service de permanence pouvant être contacté 24 heures sur 24). La collectivité conserve le contrôle du service délégué et doit obtenir du délégataire tout renseignement nécessaire à l'exercice de ses droits et obligations. Les ouvrages à usage municipal, collectif ou d'incendie ne font pas partie des biens délégués. Pour ces ouvrages, la limite du domaine délégué est la vanne d'isolement, y compris celle-ci.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 11 311 habitants au 31/12/2016 (11 311 au 31/12/2015).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 4 861 abonnés au 31/12/2016 (4 825 au 31/12/2015).

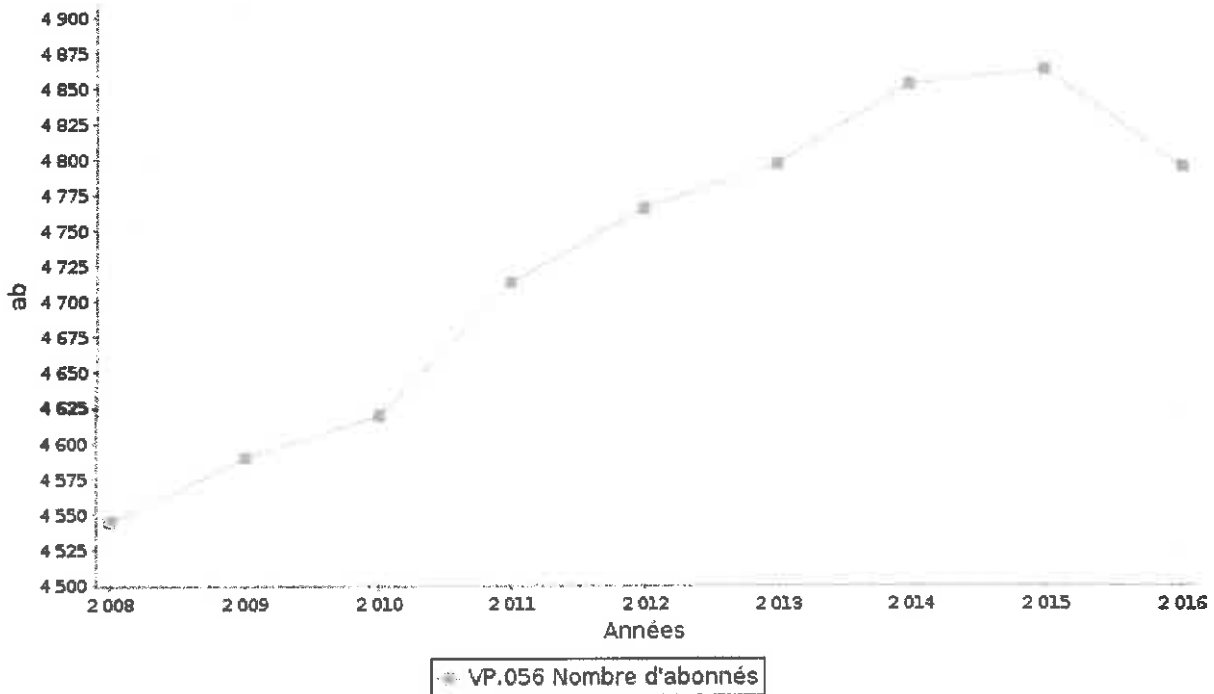
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2015	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2016	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2016	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Variation en %
Abaucourt	150	149		149	- 0,7
Aboncourt-sur-Seille	32	32		32	0
Ajoncourt	53	54		54	1,9
Armaucourt	97	98		98	1,0
Arraye-et-Han	145	148		148	2
Autreville-sur-Moselle	127	127		127	0
Belleau	324	331		331	2,2
Bey-sur-Seille	73	74		74	1,4
Bezaumont	105	104		104	- 0,96
Bouxières-aux-Chênes	575	577		577	0,35
Brin-sur-Seille	323	328		328	1,5
Chenicourt	90	91		91	1,1
Clémery	189	192		192	1,6
Fossieux	85	87		87	2,4
Jeandelaincourt	307	312		312	1,6
Landremont	67	67		67	0
Lanfroicourt	58	58		58	0
Leyr	372	374		374	0,5
Létricourt	98	98		98	0
Mailly-sur-Seille	108	108		108	0
Moivrons	206	205		205	- 0,5
Nomeny	535	534		534	- 0,2
Phlin	27	27		27	0
Port-sur-Seille	92	93		93	1,1
Rouves	47	46		46	- 2
Sainte-Geneviève	81	81		81	0
Sivry	94	95		95	1,1
Thézey-Saint-Martin	96	95		95	- 1
Ville-au-Val	74	76		76	2,7
Villers-lès-Moivrons	59	61		61	3,4
Éply	136	139		139	2,2
Total	4 825	4861		4 861	0,75

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **23,2** abonnés/km au 31/12/2016 (23,19 abonnés/km au 31/12/2015).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,33** habitants/abonné au 31/12/2016 (2,34 habitants/abonné au 31/12/2015).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **107,1** m³/abonné au 31/12/2016. (116,0 m³/abonné au 31/12/2015).



le graphique indique des valeurs fausses à partir de 2012 : les valeurs indiquées représentent le nombre de branchements et non le nombre d'abonnés.

De plus, la valeur indiquée (4790) en 2016 est complètement fantaisiste.

Année	Nombre de branchements	Nombre d'abonnés
2012	4761	4735
2013	4797	4766
2014	4853	4817
2015	4862	4825
2016	4898	4861

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

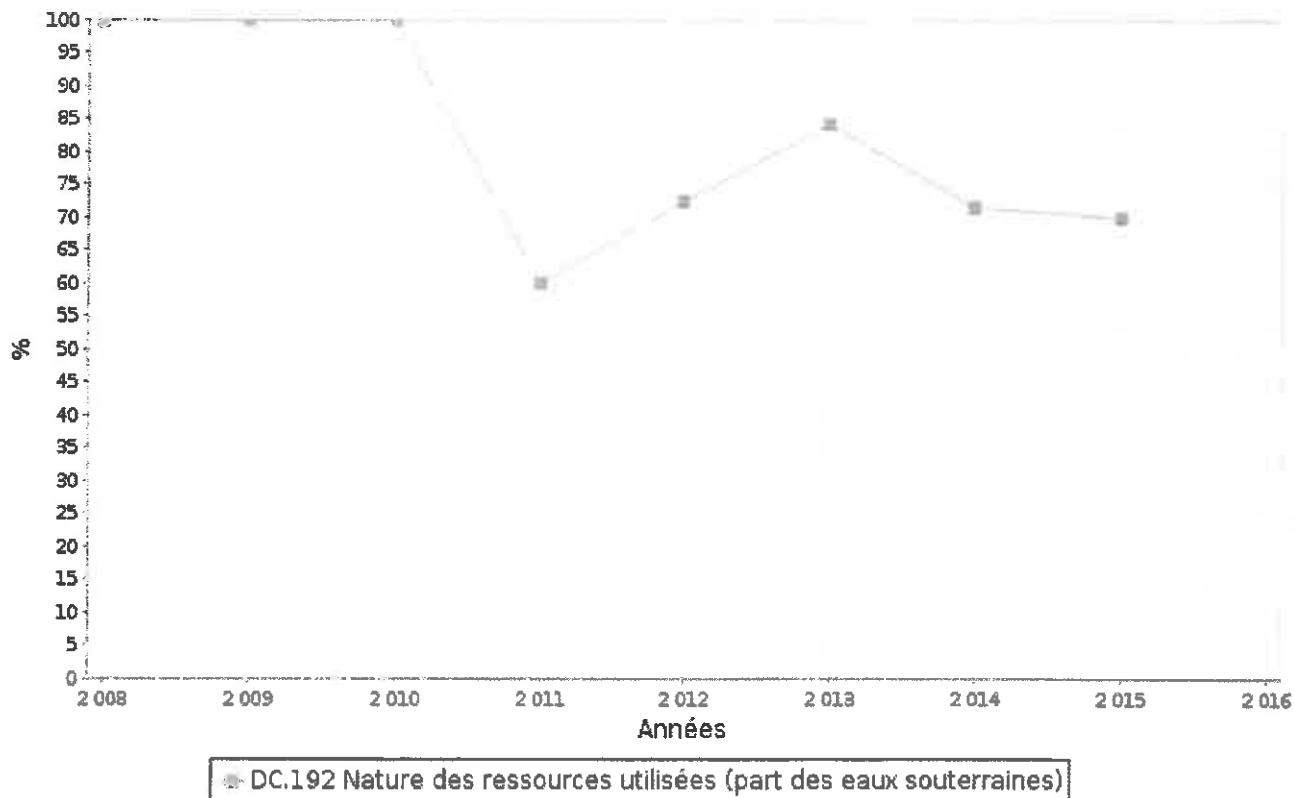


Le service public d'eau potable prélève 742 270 m³ pour l'exercice 2016 (695 100 pour l'exercice 2015).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux m ³ /h ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Puits P1	Nappe alluviale	70	110 970	103 460	- 6,8
Sources de Morey	Source	5	16 671	15 239	- 8,6
Puits P2	Nappe alluviale	70	99 300	119 220	20,1
Sources de Moulins du SY Seille et Moselle	Source	85	446 380	481 210	7,8
Source de Belleau	Source	8	21 779	23 141	6,3
Total		238	695 100	742 270	6,8

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 70%.



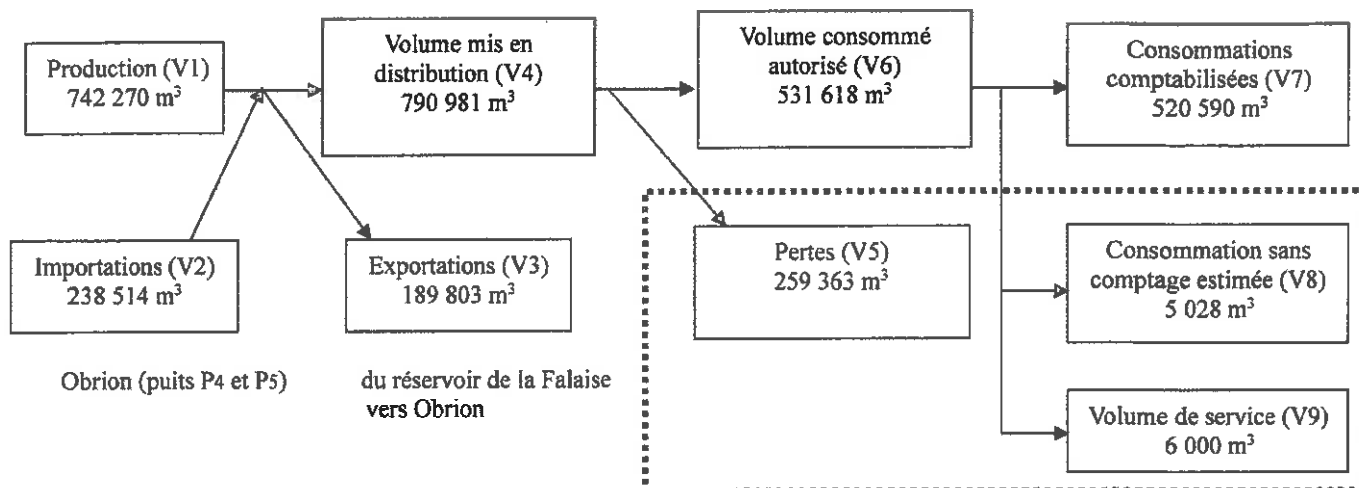
1.5.2. Achats d'eaux brutes



sans objet

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016



1.6.2. Production

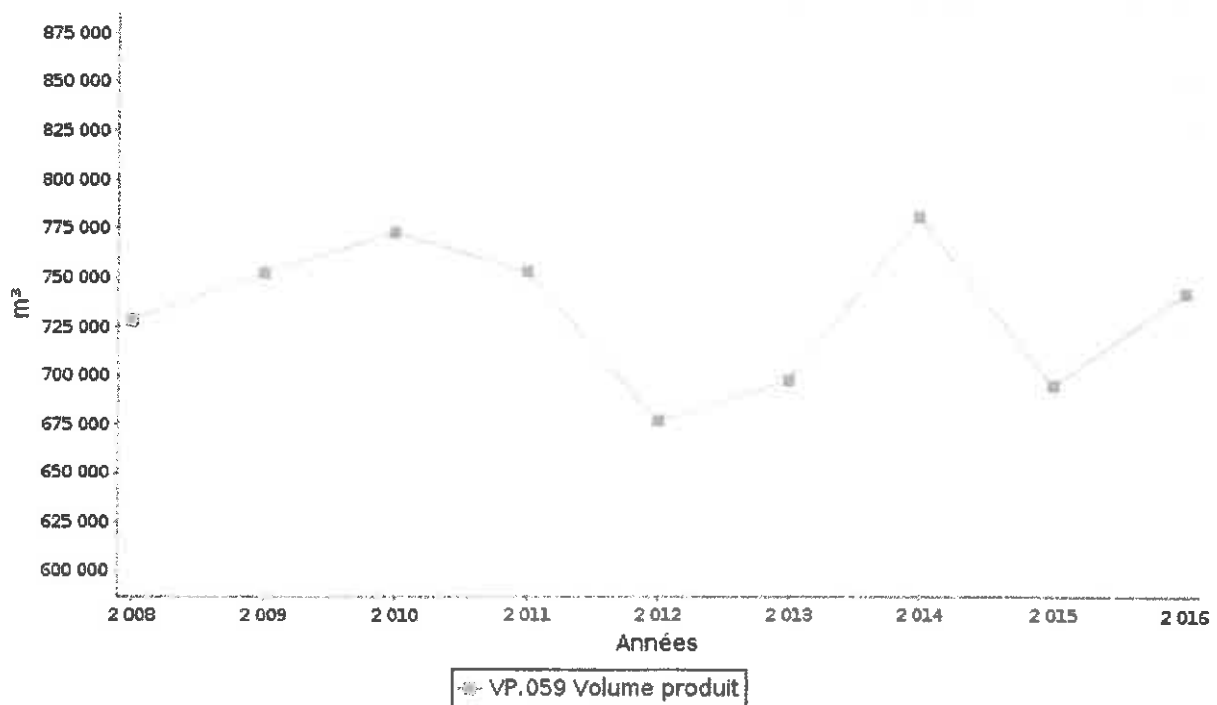


Le service a 6 ouvrages de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Chloration Sainte Geneviève	Traitement de désinfection
Désinfection relais de Bouxières-aux-Chênes	Traitement de désinfection
Désinfection relais de Nomeny	Traitement de désinfection
Sectorisation et chloration relais d'Armaucourt vers Arraye et Han	Traitement de désinfection
Sectorisation et chloration relais de Jeandelaincourt village	Traitement de désinfection
Sectorisation et chloration relais de Jeandelaincourt vers Nomeny, Létrécourt et Chenicourt	Traitement de désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2015 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2016
Puits P1	110 970	103 460	-6,8	80
Sources de Morey	16 671	15 239	-8,6	80
Puits P2	99 300	119 220	20,1	80
Sources de Moulins du SY Seille et Moselle	446 380	481 210	7,8	80
Source de Belleau	21 779	23 141	6,2	80
Total du volume produit (V1)	695 100	742 270	6,8	80



1.6.3. « Achats » d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2016
Total d'eaux traitées « achetées » (V2)	232 410	238 514	2,6	80

Eaux provenant des puits 4 et 5 de l'Obrion Moselle. Elles transitent par la station de chloration de Loisy qui, avec la conduite en acier (diamètre 400) et le réservoir de la Falaise sont la propriété du Syndicat mixte des Eaux de Seille et Moselle.

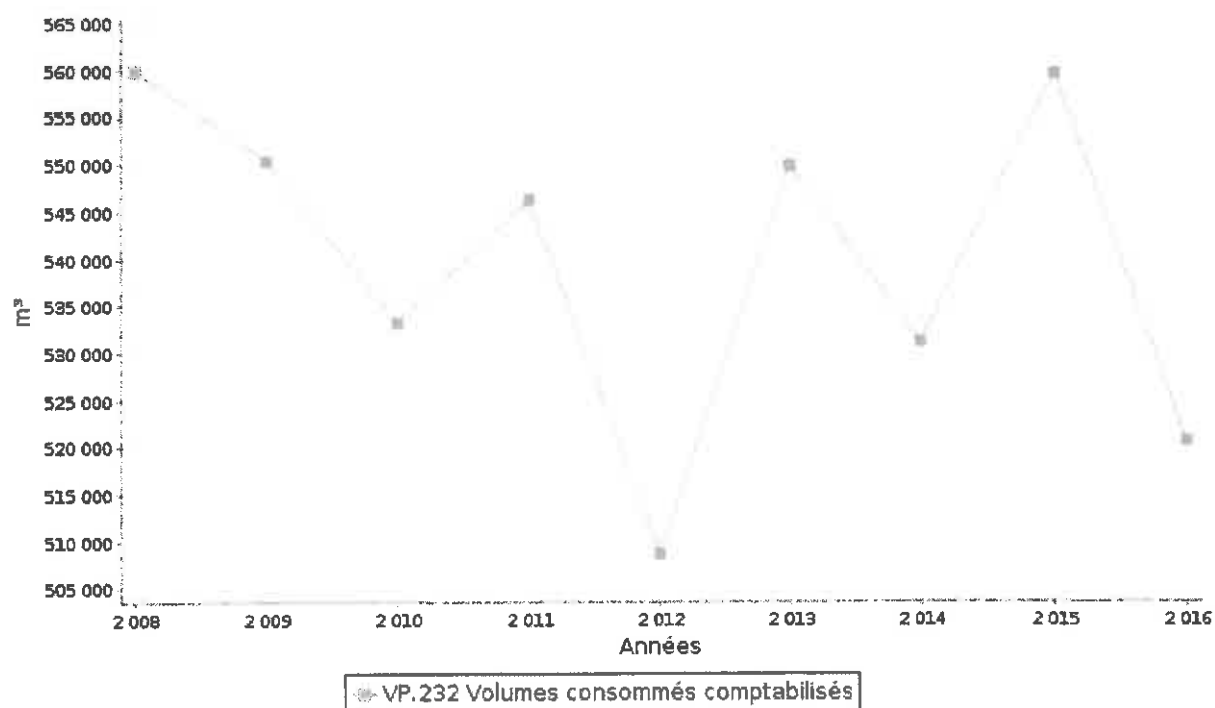
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	559 663	520 590	-7
Abonnés non domestiques	0	0	
Total vendu aux abonnés (V7)	559 663	520 590	-7
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	172 415	189 803	10

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2015 en m ³ /an	Exercice 2016 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	5 500	5 028	- 8,6
Volume de service (V9)	6 000	6 000	0

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2015 en m3/an	Exercice 2016 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	571 163	531 618	- 6,9

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 209,5 kilomètres au 31/12/2016 (208,06 au 31/12/2015).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 250 € au 01/01/2016
250 € au 01/01/2017

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	17	61,21
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	1,19	1.9871
	Prix au m ³ au-delà de 120 m ³		
Autre : _____			
Part du délégataire (SAUR)			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	44,21	0
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	0,7971	0
	Prix au m ³ au-delà de 120 m ³		
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances (€/m ³)			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,09	0,080
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,35	0,35
	VNF Prélèvement	0	0
Autre : _____			

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.